RAPPORT DE JURY DE CONCOURS

ASI externe en Gestion financière et comptable – phase d'admissibilité

Etablissement organisateur : Université Paris Cité

Présidente du jury : Elise GRILLET-SINGER

1. Données d'activité

24 postes sont ouverts à ce concours (dont 13 en Ile-de-France) par 18 établissements affectataires (dont 8 localisés en Ile-de-France).

151 candidats étaient inscrits dont 103 candidats se sont effectivement présentés le jour de l'épreuve.

98 copies ont été corrigées en raison de 4 copies comportant une rupture d'anonymat, dont 3 comportaient un nom, et d'1 copie blanche.

Le jury regrette le manque de vigilance des candidats quant au respect des consignes d'anonymat.

Au regard du nombre de postes ouverts à ce concours, de la diversité des établissements affectataires et du dynamisme dont fait preuve l'écosystème de l'enseignement supérieur, le jury ne peut que déplorer le nombre peu élevé de candidats inscrits. Ce déficit d'attractivité et de notoriété des concours ITRF externes n'est pas nouveau, ce constat étant partagé depuis plusieurs années tant par les opérateurs que par le MESRI.

2. Résultats obtenus par les candidats

Le jury a estimé le niveau général des candidats insuffisant : sur 98 copies corrigées, 75 (soit 76,5%) ont obtenu une note inférieure à la moyenne, dont 58 (soit 59%) inférieure à 8 sur 20.

Malgré un seuil d'admissibilité fixé à 10 sur 20, seuls 23 candidats sont admissibles (soit 22% des candidats ayant composé). Bien que ce nombre soit légèrement inférieur au nombre de postes ouverts, le jury refuse d'abaisser le seuil d'admissibilité en-dessous de la moyenne.

3. Observations générales

Dans l'ensemble, les candidats semblent avoir rencontré des difficultés à gérer leur temps et ne pas avoir suffisamment préparé les épreuves du concours.

La partie relative aux questions, portant sur la connaissance de l'environnement réglementaire et professionnel, a révélé pour beaucoup de candidats d'importantes lacunes quant aux connaissances théoriques requises.

Le cas pratique a montré une méconnaissance des principes de base de la réglementation budgétaire et comptable et une absence de compréhension de leurs futures missions pour un nombre beaucoup trop important de candidats.

Enfin, le principe de la note de synthèse n'est pas assimilé et la présentation, l'orthographe et la syntaxe ont été défaillants dans de trop nombreuses copies.

Au regard des éléments ci-dessus, le jury rappelle que la candidature à un concours, qu'il soit interne ou externe, implique un investissement personnel important et une préparation très en amont, notamment pour actualiser ou acquérir des connaissances. Pour les années à venir, les candidats sont vivement invités à prendre connaissance du programme du concours d'assistant ingénieur, à travailler l'ensemble des connaissances attendues et à s'assurer qu'elles soient correctement assimilées.

Les membres du jury adressent leurs remerciements à l'ensemble des agents mobilisés dans le cadre de l'organisation de ce concours.

Fait à Paris, le 04/07/2022

La Présidente

(Lill)